



CLASSIQUES
GARNIER

CUREA (Anamaria), GREENSTEIN (Rosalind), LHAFI (Sandra), SABLAYROLLES (Jean-François), « Comptes rendus de lecture », *Cahiers de lexicologie*, n° 107, 2015 – 2, *La recherche linguistique en Italie*, p. 223-243

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-05686-7.p.0223](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-05686-7.p.0223)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2015. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

COMPTES RENDUS DE LECTURE

ANSCOMBRE Jean-Claude, OPPERMAN-MARSAUX Évelyne et RODRÍGUEZ SOMOLINOS Amalia (dir.), *Médiativité, polyphonie et modalité en français*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2014, 266 pages – ISBN : 978-2-87854-609-5.

Le présent recueil rassemble treize articles qui analysent le sens des énoncés dans une perspective énonciative, autour des notions de ‘médiativité’, ‘polyphonie’ et ‘modalité’ (J.-C. Anscombre, « Présentation », p. 7-16) : « sous-classe de la ‘polyphonie’ » (présence de plusieurs « voix » ou « points de vue » dans un même énoncé), la ‘médiativité’ implique une scission entre le locuteur et la source du point de vue convoqué. La ‘modalité’ sera conçue comme « un paramétrage spécifique de la distance et des possibilités d’accès à certaines entités [appelées] *représentations* [...] » (p. 11).

J. Bres (« Dialogisme, médiativité : le jeu dialogique du futur et du conditionnel français dans le marquage d’une source indirecte par ouï-dire et par conjecture », p. 19-34), ouvre le premier volet du recueil (« Synchronie », p. 17-135). Il étudie le rapport existant entre ‘médiativité’ et ‘dialogisme’, à partir de l’emploi du conditionnel et du futur dans les tours de ouï-dire et de conjecture. La médiativité rattachée au conditionnel et au futur découle de « la structure dialogique en langue » du premier et du « possible fonctionnement dialogique en discours » du second. En effet, le conditionnel a une structure dialogique en langue, favorisant ses emplois de ouï-dire : grâce à ses instructions temporelles [+ultériorité] et [+passé], il situe le point de référence R dans le passé, et le point de l’événement P, en ultériorité par rapport à R. L’énonciateur E₁ convoque un énonciateur e₁ et un acte d’énonciation (e). Le futur peut *fonctionner dialogiquement*, dans un contexte favorable ; il ne peut donc pas exprimer du ouï-dire, mais peut participer à l’effet de sens de conjecture, qui découle non du temps verbal, mais d’une « *hypothèse plausible* effectuée dans le cadre d’un raisonnement par *abduction* » (p. 21 et 25). Ainsi, dans l’énoncé conjectural *Où est Pierre ? Il sera chez lui*,

comme d'habitude, la discordance partielle entre la question, qui porte sur un état présent [Pierre – être – quelque part], et l'instruction [+futur], qui invite à situer le procès directement dans le futur à partir de (E₁), est résolue dans un dédoublement énonciatif avec un effet de distanciation : E₁ n'assume pas ce qu'il énonce, mais attribue l'énoncé hypothétique à e₁, situé, lui, dans le futur. Le conditionnel, avec son trait [+passé] ne peut pas apparaître dans des énoncés conjecturaux, sauf s'il y a compensation par une structure interrogative totale (*Serait-il chez lui ?* vs *#Il serait chez lui* [oui-dire] (p. 28 et suiv.).

Z. Guentchéva (« Peut-on identifier, et comment, les marqueurs dits 'médiatifs' ? », p. 34-50) appelle à la réflexion épistémologique et à la rigueur linguistique (terminologies, définitions) pour l'analyse de la médiativité. Les critères de la « source de l'information » et de « l'existence ou la nature de la preuve » sont remis en question : le médiatif doit être conçu comme un « acte complexe d'énonciation fondé sur un < rapport médial > que l'énonciateur institue entre lui et le contenu propositionnel de son énonciation » (p. 40). Il a « deux valeurs fondamentales : des faits rapportés dont l'énonciateur a eu connaissance par un tiers non spécifié ou un oui-dire [...] et des faits inférés à partir d'indices. » La « source » ne serait donc pas un critère fiable (le discours rapporté n'entre pas dans la catégorie du médiatif), d'où la remise en question du statut de marqueur 'évidentiel' de *devoir* (p. 44 s.)

La contribution de P.-P. Haillet, « La modalisation et la médiativité en tant que stratégies discursives » (p. 51-66), s'inscrit « dans le cadre de [...] [la] linguistique des représentations discursives » ; le discours y est conçu comme « un agencement plus ou moins complexe de *points de vue* sur ce qu'il *représente* ». Le « point de vue » (cf. la théorie de la polyphonie de Ducrot et Anscombre) est réinterprété en 'angle de vue' sur l'objet discursif concerné. On distingue entre points de vue « explicites » et « sous-jacents », selon l'intégralité ou non de la reprise de l'énoncé. Cette distinction semble quelque peu discutable, *sous-jacent* semblant être réduit à la non-littéralité : dans les exemples fournis (p. 57), les points de vue sont exprimés clairement, moyennant l'utilisation d'autres termes (cf. « L'équipe a gagné en finale » mis en scène par l'énoncé *La victoire de l'équipe locale en finale a surpris*)¹. Suit une analyse de la 'modalité/modalisation' et de la médiativité en tant que « stratégies discursives » : la modalisation met en relation un point de vue « explicite » (qui traduit une attitude du locuteur) et un point de vue sous-jacent (par rapport auquel le locuteur se positionne) ; la médiativité résulte de la combinaison d'« un point de vue sous-jacent B avec un point de vue explicite A qui représente B comme attribué à une instance distincte du locuteur-origine de A » (p. 64). Reste à préciser, selon nous, les critères linguistiques permettant de juger (a) du statut des points de vue convoqués (explicite vs sous-jacent) et (b) du type de relation existant entre ces derniers.

1 Les guillemets traduisant le point de vue ; les italiques, l'énoncé dont il est question.

A. Steuckard (« Polyphonie et médiativité dans un marqueur émergent : *on va dire* », p. 67-84) part de l'approche polyphonique de Ducrot et de la notion de 'médiativité' définie comme « non-prise en charge » (p. 67) et avance une description sémantique du marqueur *on va dire*. Elle en retrace l'évolution historique – de la « prolepse » ('on dira', jusqu'au XIX^e siècle) à la « modalisation autonymique » (comp. 'disons', à partir du XX^e et surtout au XXI^e, d'abord à l'oral puis à l'écrit) : dans ce dernier emploi, le mouvement inhérent à l'auxiliaire *aller* est réinterprété sur le plan énonciatif et traduit alors le déplacement du locuteur vers un énoncé qu'il pourrait dire, tout en cherchant le rapprochement du co-énonciateur intégré par l'emploi du *on* inclusif : « c'est sur cette mise en scène d'une prise en charge retardée, mais finalement acceptée dans un esprit de conciliation décontractée, que sont fondés les effets de sens du modalisateur *on va dire* » (p. 75).

L. Rouanne (« De la médiativité à la modalisation : *si on peut dire* comme marqueur d'un métadiscours », p. 85-99) présente une analyse du tour *si on peut dire*, dont elle retrace le processus de grammaticalisation du XVII^e au XIX^e siècle. En emploi médiatif, le « on » correspond encore à une personne fléchie et représente une entité identifiable. Dans son emploi moderne, il devient « marqueur d'attitude énonciative » (p. 97), *i. e.* modalisateur ; le pronom *on* n'y est plus identifiable et se rapproche d'un « ON-locuteur », interprété comme « une voix collective et anonyme, aux limites floues » (p. 86-91). Dans cet emploi, il convient de distinguer deux sous-types, (1) « stéréotypique » et (2) « pragmatique ». En emploi *stéréotypique*, « le marqueur met en relation deux termes X et Y en questionnant la recevabilité du stéréotype qui sous-tend cette relation » (p. 94). En emploi *pragmatique*, la relation « critiquée » entre les deux termes X et Y est de nature pragmatique.

S. Gómez-Jordana Ferary (« Qui dit argent, dit dépenses : un marqueur médiatif déclencheur de stéréotypes », p. 101-118) combine trois axes théoriques : (a) la « théorie des stéréotypes développée par J.-C. Anscombe depuis les années 1990 [...] » (p. 101), (b) les études sur les marqueurs médiatifs (Guentchéva 1994), (c) la théorie de la polyphonie (Ducrot 1984, Anscombe 1990). Le statut médiatif de la locution *Qui dit X, dit Y* est précisé : c'est une relation stéréotypique primaire (p. 110), avec un 'ON-énonciateur' ; en effet, *Qui dit X, dit Y* est un « marqueur médiatif générique », qui présente Y comme « intrinsèque à X » (p. 105, 108) – d'où l'impossibilité de **Selon moi, qui dit mariage dit enfants* (p. 108) ou **On dit que qui dit Picasso, dit cubisme* vs *On sait que qui dit Picasso, dit cubisme*. Ce n'est pas une forme sentencieuse (**Comme on dit qui dit Picasso dit cubisme* vs *Comme on dit, Chien qui aboie ne mord pas*), mais une « phras[e] génériqu[e] typifiante[e] a priori » (p. 110), acceptée par la communauté linguistique à laquelle le ON-énonciateur fait référence (**On ne sait pas que qui dit Picasso dit cubisme*). Cette locution, exprimant à la fois le désengagement du locuteur-énonciateur (la source du point de vue est un ON-énonciateur) et l'acceptation

du stéréotype présenté (le locuteur fait partie de la communauté linguistique évoquée), est dotée d'une « grande force argumentative » (p. 115). Selon l'auteure, il serait intéressant de comparer cette locution à des constructions similaires telles que *Si je dis X, je dis Y*.

C. Marque-Pucheu (« *Les gens disent que P* : un marqueur médiatif spécifique », p. 119-135), à partir de la notion de 'ON-locuteur', s'interroge sur l'interchangeabilité des marqueurs médiatifs *Les gens disent que p* et *On dit que p*. Deux tests seront utilisés pour vérifier leurs caractères (a) collectif ([in]compatibilité avec *communément*, *parfois*, etc.) et (b) anonyme ([in]compatibilité avec *dans leur ensemble*, etc.). *Les gens* est « un médiatif fourre-tout, parce qu'anonyme, d'un point de vue [...] » (p. 124) : il peut y avoir prise en charge totale de la part du locuteur, mais aussi réfutation partielle voire totale (a priori ou a posteriori); le locuteur est a priori exclu : « [...] s'il est inclus, l'inclusion relève plutôt de l'ajout; à l'inverse, *on* peut être inclusif [...] et laisser planer une ambiguïté » (p. 129). La précision de la source est donc difficilement acceptable, voire impossible (a) quand « la désignation qui vient préciser la source *les gens* renvoie à un pouvoir ou une autorité, scientifique ou autre [...] » (p. 131) et (b) quand *p* est une phrase générique analytique nécessairement vraie. À partir des différences observées, l'auteure conclut à la multiplicité du ON-locuteur, « malgré une similitude partielle » (p. 134).

J.-C. Anscombre (« Les marqueurs médiatifs sous l'angle diachronique : données et problèmes. Le cas de *comme on dit* et tournures affines. », p. 139-158) ouvre le second volet (« Diachronie », p. 137-259) du recueil. Il signale l'existence de difficultés d'ordre terminologique (hétérogénéité définitionnelle des notions 'proverbe', 'dicton', 'adage', ...) et méthodologique/empirique : « Comment savoir si un énoncé ou un texte était à une époque donnée une parémie ? » (p. 142). Critères précis à l'appui – « la présence d'introducteurs de proverbes, sous forme de marqueurs médiatifs » (p. 143) –, l'auteur se propose d'examiner les marqueurs servant à introduire les proverbes depuis le Moyen Âge jusqu'à aujourd'hui. Les formes dominantes aux différentes époques (du français contemporain à l'ancien français) sont d'abord énumérées; les nombreux marqueurs médiatifs de l'ancien français – qui disparaîtront au XV^e siècle – sont ensuite analysés. Il s'agit de mieux cerner « la fonction précise des marqueurs médiatifs génériques formés sur *retrait*, *respit*, *reclaim* et *reprouvier* » et d'en préciser le statut respectif : pures « variantes » ou catégories parémiques distinctes ? (p. 150). C'est cette seconde hypothèse qui sera choisie : la dénomination *proverbe* (nom générique de la parémie) existe dès l'ancien français et se spécialise ensuite en différents genres, d'où la prolifération de termes comparables. Les restrictions syntaxiques auxquelles sont soumises les dénominations « spécialisées » (limitées au tour *dire en X*; jamais en fonction sujet) seraient un indice de la subordination du sens de 'forme sentencieuse'

(proverbe) au sens premier respectif de ces dénominations (exemplum pour *respit*, *reprouvier* et adage juridique pour *reclaim*).

Après avoir rappelé que « [l']étude diachronique des expressions médiatives du français reste entièrement à faire » (p. 159) et signalé à son tour des difficultés méthodologiques, A. Rodríguez Somolinos (« Un marqueur médiatif de l'ancien français : *il m'est avis que*, *ce m'est avis* », p. 159-178) souligne l'importance « du contexte linguistique et des expressions, médiatives ou modales², avec lequel le marqueur est compatible ». *Il m'est avis que*, *ce m'est avis*, qui coexistent dès l'ancien français et qui ne présentent que des différences de fréquence, combinent une valeur médiative et une valeur modale. Conformément à leur étymologie (*avis* < VISUM [VIDERE]), dans leurs deux types d'emploi – (a) marqueur médiatif perceptif direct et (b) marqueur médiatif inférentiel – (p. 169 et suiv.), ces deux tours signalent (a) que l'information a été perçue par le locuteur, ou (b) qu'elle est le fruit d'une construction par le locuteur à partir d'indices perçus directement – lesquels ne doivent pas être explicités – ou à partir d'une inférence : ils traduisent une prise en charge et une assertion fortes de la part du locuteur. L'emploi de l'indicatif ou du subjonctif dans la subordonnée introduite par le premier tour permet des nuances supplémentaires : le subjonctif signale que la perception n'est pas de l'ordre du réel (vision, songe), l'indicatif est réservé aux perceptions réelles et aux rêves (cf. le degré de fiabilité accordé au rêve au Moyen Âge [p. 166 et suiv.]). À l'instar de la polysémie du verbe *voir*, *estre avis* peut avoir une valeur médiative (perception) ou modale (fiabilité de l'information – 'croire', 'comprendre'). La prise en compte du contexte linguistique s'avère primordiale pour déterminer le sens « mouvant » des deux marqueurs étudiés.

E. Oppermann-Marsaux (« Les emplois du marqueur discursif *dea* du moyen français jusqu'au français classique », p. 179-196) étudie l'évolution diachronique de *dea*, « étape ultérieure dans le processus de pragmatization de *di va* », avec réduction phonologique. On constate au XV^e siècle une forte variété des contextes d'emploi puis une limitation progressive à des contextes « consensuels », spécialisation qui sera acquise au XVII^e siècle (p. 181 s.). *Dea* est particulièrement fréquent dans des interventions « réactives » (p. 185).

M. L. Donaire (« De *puis que* à *puisque* : un parcours polyphonique », p. 197-221) critique le manque de précision dans la définition et le choix des critères pour l'analyse sémantique de *puis que* en français médiéval (p. 197 et suiv.). Elle cherche à élaborer des critères fiables et appropriés, permettant une analyse linguistique (et non intuitive) des quatre *puis que* existants ('après que', 'depuis que', 'lorsque', 'étant donné que'). L'existence d'un

2 La modalité est liée à la « fiabilité de l'information et à l'attitude du locuteur par rapport à son énoncé » ; la médiativité concerne « la nature de la source » (p. 159).

troisième élément *x* dans *puis que p, q* est postulée ; *x* serait primordial dans l'interprétation de la relation entre *p* et *q* ; il s'agirait d'« un lien sémantique entre *p* et *q* qui peut toujours être défini en termes d'obligation ou de nécessité » (p. 206). Suit une interprétation polyphonique en termes de points de vue (pdv) : « [...] *puis que* médiéval, dans toutes ses valeurs, convoque au moins trois pdv et est donc toujours polyphonique » (p. 208). Il n'est toutefois pas précisé comment le pdv3 (*x*) doit être déterminé. Ainsi, dans « Puis que je me parti de Camaalot ne trovai je aventure nule » (ex. 19 p. 209), le pdv3 serait 'les chevaliers ont des aventures' : pourquoi choisir ce pdv et non un autre ('quand on quitte un lieu, c'est qu'on a besoin de changer de décor', etc.) ? L'évolution sémantique de *puis que* est décrite en termes de réagencement de points de vue. Parmi les critères discriminatoires fiables, Donaire cite les formes verbales et la possibilité d'apparaître en incise ; un tableau récapitulatif (p. 217) énumère en détail les propriétés des quatre *puis que*.

J. Delahaie (« Les constructions en *adv. que p* : étude diachronique d'une tournure adverbiale particulière à partir du cas de *heureusement que p* », p. 223-241) choisit une approche polyphonique tenant compte de l'évolution diachronique pour étudier la construction *adv que p* ; l'objectif est d'« énumérer deux propriétés pertinentes [en synchronie] qui permettent d'établir une distinction sémantique entre *heureusement p* et *heureusement que p* » (p. 226). *Heureusement que p* témoigne d'un engagement plus fort de la part d'un locuteur qui convoque deux points de vue opposés pour en asserter un fortement : « dire *heureusement que p*, c'est affirmer *que p* et s'opposer à l'éventualité de *non-p* ». Contrairement aux explications habituelles, la prise en charge de *p* est dite « forte », ce qui sera étayé par une argumentation fondée sur l'analyse diachronique de *adv que p* : la « disparition » de *certes/apparement que p* au cours des siècles va de pair avec une perte du sémantisme de 'certitude' des adverbes *certes* et *apparement*. La construction a donc un sémantisme propre, « marqu[é] par un mouvement d'affirmation de *p* et de double négation (*non non-p*) » (p. 238 et suiv.).

P. Dendale (« Le conditionnel de reprise : apparition en français et traitement dans les grammaires du XVI^e au XX^e siècle », p. 243-259) situe le conditionnel de reprise dans le troisième des trois groupes d'emplois du conditionnel qu'il distingue (1. « temporels », 2. « modaux » et 3. « évidentiels ») ; il décrit certaines de ses particularités pour en faciliter l'identification (p. 246 et suiv.), puis se tourne vers la mention de cet emploi dans les grammaires, laquelle est postérieure à celle des autres valeurs et à son apparition dans les textes (p. 248). Ce retard est dû au décalage entre les pratiques de l'usage et leur réflexion au sein des grammaires, et au souci normatif de l'époque. Le retraçage diachronique de la genèse et de l'évolution ultérieure de la valeur de reprise devrait livrer des pistes quant aux traits sémantiques dominants (incertitude, reprise de propos de tiers, non-prise en charge). L'apparition précoce (1518 voire 1389 ; cf. p. 255) dans le genre juridique

donne à réfléchir sur la primauté du trait de non-prise en charge face à celui de reprise, dominant dans les contextes juridiques. Ces recherches permettent de mieux cerner les valeurs du conditionnel de reprise, leur évolution ainsi que leur persistance en français moderne.

L'ouvrage se clôt par une sélection d'ouvrages « de base » à partir des différentes bibliographies du volume (J.-C. Anscombre, « Médiativité, polyphonie et modalité : indications bibliographiques », p. 261-264).

Pour conclure, le présent recueil rassemble des contributions aux sujets fort divers et stimulants, combinant audacieusement trois notions a priori fort différentes (médiativité, polyphonie et modalité) pour les éclairer sous un jour nouveau, en soulignant des champs qui se rejoignent sans se confondre et les gains d'analyse qui en résultent. La mise en forme de l'ouvrage témoigne d'un grand soin, malgré certaines différences d'un article à l'autre³.

Sandra LHAFI
Université de Cologne,
Département de langues
et philologies romanes
slhafi@uni-koeln.de

GAUDIN François (éd.), *Dictionnaires en procès*, Limoges, Lambert-Lucas, coll. « La Lexicothèque », 2015, 140 p. – ISBN : 978-2-35935-105-7.

Ce petit livre (141 pages) est très original et très instructif. En effet, si l'on connaît bien la censure qui a touché des œuvres littéraires, et si les procès intentés à Flaubert et à Baudelaire pour *Madame Bovary* et *Les Fleurs du mal* sont dans toutes les têtes, on ignore complètement qu'elle a touché aussi des dictionnaires, et que des auteurs et éditeurs de dictionnaires ont été entraînés devant les tribunaux et parfois lourdement condamnés. Ce fut ainsi le cas de Lachâtre qui cumula en quelques années trois condamnations à de fortes amendes et à des peines de prison de plusieurs années, auxquelles il n'échappa que par l'exil. Un dictionnaire a même fait l'objet de deux procès, entièrement différents, et les exemplaires d'un autre ont été embastillés pendant plusieurs années. Voilà quelques faits qui ne sont guère connus... et qui méritent de l'être.

Il est vrai que les reproches faits par le pouvoir politique pour infraction à l'ordre moral et pour offense à la religion (catholique) étaient loin d'être

3 On peut regretter que certains articles (Guentchéva, Rodríguez Somolinos) contiennent un nombre de coquilles particulièrement élevé.

toujours sans fondement. Certains lexicographes expriment souvent à l'époque des convictions personnelles dans leur(s) dictionnaire(s) et vont même jusqu'à en faire des armes de combat et de propagande de leurs pensées progressistes. Et ceci est d'autant plus grave pour l'ordre social qu'il s'agit de dictionnaires scolaires destinés à la formation des enfants ou de dictionnaires vendus par livraison à un prix modique qui les rendait accessibles au grand public et aux classes laborieuses avides de connaissance et de progrès social. Tant que le prix réserve les ouvrages à une minorité d'intellectuels, le mal n'est pas si grand.

C'est moins dans la nomenclature que cette subjectivité du lexicographe se manifeste que dans la rédaction des définitions, le choix des exemples, cités ou forgés, les développements encyclopédiques... Parfois un simple adverbe, comme *encore*, dans une définition vaut tout un discours (« papiste : catholique qui admet encore la souveraineté du pape », dans le dictionnaire de Peigné). Si Lachâtre dit puiser ses exemples aussi bien chez des orateurs comme Bossuet, Bourdaloue, etc., que chez les philosophes, force est de constater en parcourant son dictionnaire que ceux-ci sont beaucoup plus présents que ceux-là, choix qui n'est pas neutre. Des réflexions sur le statut de ces discours rapportés sont développées et échangées lors des procès : une citation n'implique pas que celui qui la fait y adhère, mais la multiplication de citations allant dans une même direction idéologique ne manque pas de faire sens.

Après une « préface processive » signée Alain Rey et une introduction rédigée par le maître d'œuvre, François Gaudin, l'ouvrage commence par un article de Jean-Yves Mollier, historien spécialiste de la presse, consacré à « la censure en France au XIX^e siècle : du champ politique au champ littéraire, les ruses de la raison inquisitoriale ». L'exposé du contexte historique permet de mieux comprendre les enjeux dans lesquels se trouvent pris les ouvrages qui sont traités dans les autres articles du livre. La réflexion s'ouvre sur une des conséquences de la censure : l'autocensure.

René Fayt consacre son article à « Alfred Delvau, dictionnariste singulier ». Chroniqueur, ami des grands auteurs de l'époque et intéressé par les parlers populaires, Alfred Delvau a publié en 1864 un *Dictionnaire érotique moderne* dont le sujet ne pouvait qu'effrayer les bien-pensants. C'est en fait moins la nomenclature, où rien de nouveau n'apparaît, que la liberté de ton dans la rédaction des articles qui est remarquable dans cet ouvrage. Le même auteur fait paraître aussi un *Dictionnaire de la langue verte* en 1866.

Outre qu'il est responsable de cet ouvrage collectif, François Gaudin signe deux articles, l'un consacré à Maurice Lachâtre, dont il est devenu le grand spécialiste, et l'autre à Michel Auguste Peigné dont le dictionnaire a connu deux procès. Dans le premier de ces deux articles, c'est du *Dictionnaire français illustré*, achevé en 1858 et qui a valu à Lachâtre l'année suivante une condamnation à cinq ans d'emprisonnement et 6 000 F d'amende (outre la saisie et destruction de l'ouvrage), dont il est question : ce sont des peines bien plus lourdes que celles visant les ouvrages littéraires. Lachâtre était alors

en exil pour avoir été condamné à des peines équivalentes l'année précédente, pour le *Dictionnaire universel* achevé en 1857. Pour comprendre comment cela a pu arriver, François Gaudin procède en trois temps, traçant une biographie rapide de l'auteur (le tribunal recourra d'ailleurs à la personnalité de Lachâtre pour dénoncer l'aspect jugé pernicieux de son dictionnaire), puis évoquant son activité militante sous la Deuxième République et le Second Empire (avant de devenir Napoléon III, Louis Napoléon Bonaparte avait entretenu des relations avec Lachâtre qui avait même été son éditeur), et enfin exposant le contenu du *Dictionnaire français illustré*.

« Le procès du *Dictionnaire universel* de Maurice Lachâtre parmi les procès littéraires du XIX^e siècle » constitue l'objet de l'article d'Yvan Leclerc. Celui-ci montre les ressemblances et les différences entre les procès mettant en cause des œuvres littéraires et des dictionnaires.

Christophe Rey étudie les rapports de l'éditeur « Charles-Joseph Panckoucke [avec] la censure ». Après avoir fait paraître sans problème son prudent *Grand Vocabulaire françois* de 1767 à 1774, celui-ci projette de faire une réédition complètement renouvelée de l'*Encyclopédie* de d'Alembert et Diderot mais il se heurte à des oppositions et obstacles récurrents. Mais cela ne l'empêchera pas toutefois de faire imprimer et de diffuser des ouvrages encyclopédiques, quitte d'ailleurs à utiliser des moyens pour le moins contestables pour nuire à ses rivaux (qui pouvaient être ou avoir été ses associés). Il parvient ainsi à publier, alors que la censure s'est relâchée, l'*Encyclopédie méthodique* (1782-1832).

Le second article de François Gaudin est consacré à un quelqu'un de très peu connu, un oublié des études métalexicographiques, Michel Auguste Peigné, dont le dictionnaire a pourtant remporté un grand succès : il a été réédité à de nombreuses reprises sur une longue période. L'auteur avait été un pédagogue reconnu et un réformateur du système carcéral. Mais ce sont les deux procès qui ont touché son dictionnaire dont il est question. Le premier a été intenté par l'auteur même, en 1842, contre un concurrent – J. A. Auvray – qu'il accusait de contrefaçon : il a été débouté en premier jugement et en appel, et les attendus sont tout à fait intéressants dans l'histoire culturelle des dictionnaires comme réflexion sur la propriété intellectuelle et ce qui permet de déceler l'originalité d'un dictionnaire par rapport aux autres dont il peut s'inspirer. Le second procès a été intenté par les pouvoirs publics, sous prétexte de tromperie sur la marchandise (l'approbation par le conseil royal indiquée sur le livre n'ayant en fin de compte pas été obtenue), mais il l'a été à la suite de commentaires des autorités ecclésiastiques, comme dictionnaire hostile à la religion catholique. François Gaudin montre sur quelques exemples, qui pourraient être multipliés, que les convictions humanistes et laïques de l'auteur transparaissent de fait dans son dictionnaire, même si les différences avec le dictionnaire de l'Académie française, qui a en partie servi de source, sont dues à la différence de volume : c'est un petit dictionnaire portatif, destiné aux

élèves. Les annexes, comparant les articles de ce dictionnaire avec les articles de l'Académie et ceux de Delanneau (du même type et dont l'auteur s'est aussi inspiré) utilisés par le procureur, sont très utiles et très parlantes.

L'avant-propos processif d'Alain Rey commence par rappeler l'étymologie de *procès* et de *poursuivre*, qui signifient originellement un mouvement en avant et, parodiant les attendus des procès traités dans le livre, en rédige un à sa manière, condamnant le présent ouvrage à être détruit, ses auteurs et surtout son instigateur à des peines d'un jour de prison avec sursis et des amendes dont le montant sera fixé ultérieurement, pour avoir dénoncé la censure et pris parti pour des lexicographes condamnés pour trouble de l'ordre public. Après cette ouverture humoristique, Alain Rey se livre à une analyse fine et pertinente des diverses contributions, dont il enrichit la teneur par des commentaires que lui inspire leur lecture et par des mises en perspective faisant appel à d'autres points de vue, de type métalexicographique et culturel. La lecture de celles-ci et celle de la préface d'Alain Rey et de l'introduction de François Gaudin qui les présentent s'imposent à tous ceux qui s'intéressent aux dictionnaires et à leur histoire.

Jean-François SABLAYROLLES
Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité et LDI
jfsablayrolles@wanadoo.fr

FURIASSI Cristiano et GOTTLIEB Henrik (dir.), *Pseudo-English Studies on False Anglicisms in Europe*, Berlin, Boston, Munich, De Gruyter Mouton, 2015, coll. « Language Contact and Bilingualism », n° 9, 287 pages – ISBN : 978-1-61451-671-2.

Ce recueil de communications présentées lors du séminaire *The Creative Reshaping of Vocabulary: Pseudo-/False Borrowing from/into English*, dans le cadre du 11^e Congrès international de la *European Society for the Study of English*, qui s'est tenu en septembre 2012 à l'université Boğaziçi Üniversitesi d'Istanbul en Turquie, traite de la question des faux emprunts depuis mais aussi vers l'anglais dans deux grandes familles linguistiques : germanique et romane. Les études proprement dites sont complétées par deux articles théoriques, et une annexe qui reprend la question de la terminologie utilisée dans la littérature, en allemand, anglais, français, italien et espagnol.

Le problème qui apparaît d'emblée est celui de la dénomination même de l'objet d'étude, ne serait-ce qu'en anglais, langue de rédaction du livre : *pseudo-Anglicism*, *false Anglicism*, *creative coinage*, *English-based neologism*, *false vs. real lexical borrowing*, *false loan*, *pseudo-borrowing*, *allogenism*... Ces différences reflètent l'absence de consensus autour de

l'objet, sans oublier les questions de méthode (corpus, critères linguistiques, approches synchronique et/ou diachronique, démarche monolingue ou plurilingue, typologie)... Ces choix ne sont pas neutres et ont un impact sur les résultats obtenus et les conclusions qu'on peut en tirer. Notons, en plus, le nom de la langue – « *dominante, de prestige* » – qui « prête » (*source language, donor language*) et de celle – « *subordonnée, inférieure* » – qui « emprunte » (*receptor language, recipient language, receiving language*). Est-ce parce que la plupart des auteurs ne sont pas des anglophones, est-ce parce que la terminologie n'est pas encore arrêtée, ou est-ce un choix délibéré ?

Cet ouvrage permet la confrontation des différents corpus ainsi que des méthodes adoptées pour les constituer et les exploiter. On peut se poser la question de la taille critique d'un corpus pour être significatif, de la période de publication d'un corpus journalistique pour être représentatif, du bien fondé d'un questionnaire pour identifier ou non un faux anglicisme, des mérites respectifs d'une recherche manuelle ou électronique. La plupart des études ont été réalisées par des non anglophones, ce qui donne un point de vue du côté de la *receptor language* et non pas de la *donor language* ; cela a-t-il une importance ? Dans presque tous les cas, les études fournissent des observations fondées sur une catégorisation formelle, avec tous les problèmes d'appréciation qu'une telle approche comporte pour classer les emprunts correctement, avec parfois des désaccords ou plusieurs « bonnes réponses ». Enfin, chaque étude est étayée par de nombreux exemples pour illustrer les problématiques et justifier les observations.

Dans leur article « Getting to grips with false loans and pseudo-Anglicisms », Henrik Gottlieb et Cristiano Furiassi passent en revue différents aspects des faux anglicismes : les définitions, chacune induisant une grille d'analyse appropriée ; leur potentiel créatif, ainsi que leurs effets indirects (négatifs) ; leur nombre, qui augmente, tout en restant marginal ; la validité de la distinction entre les vrais et les faux emprunts ; l'utilité même du terme *borrowing* ; la raison de leur création (erreur, besoin, raisons ludiques ?) ; leur typologie.

John Humbley, dans son article « Allogenisms: the major category of "true" false loans », définit une construction allogène comme un néologisme créé, dans une langue donnée, à partir d'éléments non natifs, à distinguer des vrais emprunts, et passe en revue les différentes typologies à l'intérieur de cette catégorie. Si, en français, on trouve quelques *allogenisms* dans la langue générale, répertoriés dans les dictionnaires, c'est vers des sources primaires moins conventionnelles, les marques déposées, les titres de film et les slogans, qu'il faut se tourner, sans oublier la source secondaire *Wikipedia/Wiktionary*. Comment, toutefois, identifier avec certitude un *allogenism* ? Humbley voit au moins deux difficultés. D'une part, comment le différencier d'un emprunt hybride, c'est-à-dire un emprunt constitué d'au moins un élément de la langue source et d'un élément de la langue qui emprunte et,

d'autre part, comment le distinguer d'un emprunt tout court ? Dans ce second cas, une approche diachronique permettrait de lever le doute. Enfin, l'auteur pose la question de la motivation de ces créations lexicales, dans un monde de plus en plus « internationalisé ».

Les études présentées dans ce volume ont toutes été faites à partir de corpus clairement définis. C'est le corpus *Infomedia* qu'utilise Henrik Gottlieb, « Danish pseudo-Anglicisms: A corpus-based analysis ». L'avantage de ce corpus (plus de 20 milliards de mots provenant de la plupart des médias danois) est sa taille. L'inconvénient ? Étant destiné aux journalistes, il n'y a pas d'étiquetage, ce qui pose des problèmes d'exploitation par des linguistes. Le corpus *Korpus DK* (56 millions de mots), bien étiqueté et organisé, est trop petit pour la recherche de pseudo-anglicismes. Gottlieb a repéré une centaine de pseudo-anglicismes, qui répondaient à ses critères d'inclusion : provenant de la langue générale (donc pas de termes techniques, ni de noms de marque, ni de « pseudo-anglicismes » qui font aujourd'hui partie de la langue anglaise standard), et avec une fréquence suffisante en danois écrit contemporain (donc pas de hapax ou de *nonce words* (mots créés pour l'occasion), ni d'éléments qu'on trouve plutôt à l'oral, ni ceux qui ont disparu avant 1993, date du début du corpus. Les pseudo-anglicismes danois (morphologiques, lexicaux et sémantiques) sont listés dans des tableaux, puis analysés d'après leur nature, leur date d'apparition, leur développement futur. Enfin, on peut se demander quel serait l'impact du statut de l'anglais au Danemark, hier, langue étrangère, aujourd'hui langue seconde.

Le corpus – réduit – choisi par Sebastian Knospe, « Pseudo-Anglicisms in the language of the contemporary German press », est composé de 52 numéros de l'hebdomadaire *Der Spiegel*, de juillet 2006 à juin 2007. L'auteur justifie ce choix par la taille de son lectorat, la variété des sujets qui y sont, la créativité et l'ouverture de la presse aux innovations linguistiques, et la représentativité du *Spiegel* par rapport à la presse écrite en général. Outre des *pseudo-loans* repérés dans trois dictionnaires, le corpus a été examiné manuellement à la recherche d'autres candidats potentiels. Après une étude statistique des *pseudo-loans*, Knospe classe ces derniers en trois catégories – morphologique, sémantique et lexicale – tout en notant la difficulté de le faire avec certitude. En conclusion, la dynamique de la reformulation ou la nativisation des pseudo-anglicismes nécessiterait des corpus – écrits et oraux – beaucoup plus grands et une approche interlinguistique (*cross-linguistic*).

Gisle Andersen, « Pseudo-borrowings as cases of pragmatic borrowing: Focus on Anglicisms in Norwegian », se démarque des autres, préférant axer sa recherche sur les aspects pragmatiques des emprunts, notamment des interjections, des marqueurs discursifs (*discourse markers*) comme *sorry*, et des explétifs, choisis à cause de leur fréquence et importance dans les deux corpus utilisés : le *Norwegian Newspaper Corpus* (1,1 milliard de mots venant de la version électronique de la presse norvégienne) et le

Norwegian Twitter Corpus (25 millions de mots récupérés sur internet). Si des cas de *pragmatic pseudo-borrowing* existent, ils sont peu nombreux ; pour les identifier et les comprendre, une analyse de corpus contrastive est nécessaire. Suite à une fine analyse des processus d'adaptation des exemples en norvégien, dont l'hybridation, Andersen conclut à la nécessité de tenir compte d'autres processus de *post hoc-adaptation* dans l'émergence de pseudo-anglicismes. Pourquoi les interjections, etc., insuffisamment étudiées aujourd'hui, sont-elles importantes ? Parce que cela reflète un état cognitif sous-jacent et permet au locuteur d'exprimer le doute, la surprise, les tabous, en donnant une connotation parfois différente de celle de la langue source.

L'étude interlinguistique synchronique de Vincent Renner et Jesús Fernández-Domínguez, « False Anglicization in the Romance languages: A contrastive analysis of French, Spanish and Italian », à partir d'un corpus extrait de dictionnaires, démontre la présence, dans un tiers de cas, des mêmes faux anglicismes (FA) dans au moins deux des trois langues romanes. Si le nombre d'anglicismes est à peu près le même dans les trois langues, il y a beaucoup plus de faux anglicismes en italien qu'en espagnol, le français se situant entre les deux. En outre, il y a plus de cas d'un même FA dans les trois langues que dans deux, ce qui laisserait penser que ces emprunts circulent librement entre elles, suite à un processus de néologisation global plutôt que langue par langue. Ce phénomène de partage, presque le même pour les couples FR-ES et IT-ES mais moindre pour le couple FR-IT, ainsi que le nombre plus restreint de FA propres à l'espagnol, suggérerait que ce dernier est plus réfractaire à l'anglais que ces voisins. Enfin, les processus de nativisation à l'œuvre dans les trois langues sont sensiblement différents.

Est-ce que l'appréciation des anglophones a un rôle à jouer dans la distinction entre vrais et faux anglicismes, si tant est que cette dichotomie ait un sens ? C'est la question que se pose James Walker, « False Anglicisms in French: A measure of their acceptability for English speakers ». En effet, l'attitude des locuteurs de la langue « donatrice » est rarement prise en compte. Sur la base de 96 questionnaires remplis par des anglophones ayant vécu ou vivant en France et qui apprennent le français comme langue seconde, Walker repère, parmi un choix limité, quels sont les anglicismes que les anglophones utiliseraient ou pas, en parlant français, pour conclure que, pour eux, l'opposition vrai/faux n'est pas pertinente. Il reconnaît les limites quantitatives et qualitatives de cette recherche, s'interroge sur l'intérêt du couple *luxury anglicisms/necessary anglicisms*, pense que l'appréciation des locuteurs de la langue donatrice doit être prise en compte (mais comment ?) pour une analyse complète du phénomène linguistique en question, et conclut à l'existence de faux anglicismes, non pas en tant que phénomène linguistique, ou même social, mais en tant que marqueur culturel.

L'article de Brian Mott, « The rise of the English *-ing* form in modern Spanish: A source of pseudo-Anglicisms », complète utilement

les observations de Renner et Fernández-Domínguez. Après une mise en contexte historique de la place des emprunts en espagnol, Mott se penche sur les différentes manifestations du morphème anglais *-ing* en espagnol contemporain, celles-ci se trouvant notamment dans les catégories ontologiques PROCESSUS, ACTIVITÉ, ÉVÈNEMENT. Les phénomènes de nativisation étudiés couvrent l'orthographe et la prononciation, le genre et le fait que le substantif soit ou non dénombrable, les aspects morphologiques et sémantiques, les collocations, le changement de catégorie ontologique entre les deux langues. Mott termine en se demandant pourquoi ce morphème, qui n'est pas uniquement un emprunt lexical mais également une structure linguistique, est si répandu en espagnol.

Lucilla Lopriore et Cristiano Furiassi, « The influence of English and French in the Italian language of fashion: Focus on false Anglicisms and false Gallicisms », se penchent sur l'influence de deux langues étrangères dans un domaine délimité, la mode, sur la base d'un corpus de douze numéros de la version italienne de *Elle*, sur une période de trois ans (2007-2009). La langue des magazines de mode est polysémique, connotative, émotive, conative, comme l'est celle de la publicité. Plurilingue et multiculturelle, s'adressant à un large public, elle est très créative, à l'instar de la mode elle-même. Jusqu'aux années 1980, c'était le français qui fournissait la plupart des emprunts, aujourd'hui l'anglais dépasse le français, sans pour autant le supplanter totalement. Les emprunts peuvent être nativisés (*integrated*) ou non, peuvent être vrais ou faux, le nombre de faux anglicismes dépassant de loin le nombre de faux gallicismes. Enfin, une étude pilote équivalente sur les versions américaines et britanniques de *Elle* montre que l'influence du français sur l'anglais de la mode est plus importante que celle de l'italien.

Ramón Martí Solano, « Drawing a distinction between false Gallicisms and adapted French borrowings in English », s'appuie sur des dictionnaires et corpus anglais et américains pour en extraire et analyser les emprunts français. L'adaptation de ces derniers en anglais prend différentes formes : typographiques, diacritiques et orthographiques ; morphologiques (les plus usuelles) ; lexicales ; transformation de noms ou d'adjectifs en verbes. Mais est-ce que cela suffit pour distinguer les vrais emprunts des faux gallicismes ? Solano ne le pense pas et insiste sur l'importance de l'approche adoptée, synchronique ou diachronique, dans la classification des gallicismes dans l'une ou l'autre catégorie. Il est à noter que certains gallicismes sont spécifiques à l'anglais britannique, d'autres à l'anglais américain, de même que certains sont spécifiques à des domaines techniques ou spécialisés.

On peut regretter la présence de quelques exemples discutables, voire erronés, de même que des erreurs d'anglais dans la rédaction des articles, ce qui aurait pu être évité par une relecture plus rigoureuse, mais cela n'enlève rien à l'intérêt de l'ouvrage. Quelques pistes de recherche ont été proposées par les auteurs, dont les anglicismes vus par les anglophones, une approche

interlinguistique ou plurilingue, une démarche qui tienne davantage compte des aspects synchronique et diachronique. On pourrait peut-être ajouter le rôle de l'aménagement linguistique et autres politiques linguistiques dans la création ou la nativisation des anglicismes, qu'ils soient vrais ou faux.

Rosalind GREENSTEIN
 IREDIES (EA 4536)
 École de droit de la Sorbonne
 Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 rgreenstein@club-internet.fr

RABATEL Alain, FERRARA-LÉTURGIE Alice et LÉTURGIE Arnaud (dir.), *La sémantique et ses interfaces, Actes du colloque 2013 de l'Association des sciences du langage*, Limoges, Lambert-Lucas, 2015, 340 pages – ISBN : 978-2-35935-129-3.

Le colloque de l'Association des Sciences du Langage qui s'est tenu le 30 novembre 2013 à l'Institut du Monde Anglophone de Paris 3 a eu pour objectif de favoriser la rencontre de spécialistes autour d'un sujet complexe en plein débat, celui de la *sémantique* et de ses *interfaces*. Ce sujet reprend donc une problématique ancienne, celle de la définition et de l'explication de la production du sens, pour montrer qu'il s'agit d'une problématique perpétuellement renouvelable, à de nouveaux frais, en l'occurrence par le biais de ses *interfaces*. La notion d'interface est apte à rendre compte du statut épistémologique particulier de l'objet *sens* comme objet de partage, par les deux idées qu'elle véhicule : l'interface comme surface de séparation et l'interface comme limite commune permettant le transfert de l'information d'un ensemble à l'autre. Ce volume réunit des contributions qui suivent principalement trois axes : la réflexion épistémologique sur les grands cadres de référence du champ, les études de cas, leur appareil théorique et les outils d'analyse et la perspective transversale sur la question du sens adoptée par les recherches en cours dans des domaines extérieurs à la sémantique, tels que le TAL, la sémiotique, la pragmatique ou la logique. À travers ces treize articles qui croisent les problématiques et les angles d'attaque se tisse une toile fine de rapports qui engage le passé, le présent, le futur de la discipline appelée sémantique, dans un dialogue qui a la dimension d'une réflexion sur son statut au sein des sciences du langage et au-delà.

Dans l'article qui ouvre le volume, Jacques François présente trois approches sémantiques récentes encore peu connues en France, bien qu'il s'agisse de « composantes dynamiques et prometteuses de la recherche internationale en sémantique linguistique » (p. 23) : les *Basic Event Schemas* de

Bernd Heine, dont le modèle relie des schèmes sources à des valeurs cibles de temps ou d'aspect, permettant la comparaison des processus d'auxiliarisation dans plusieurs langues ; les « cartes sémantiques », « mentales » ou « cognitives », dont les théoriciens sont L. Anderson, J. van der Auwera et A. François, applicables en synchronie (la comparaison des espaces sémantiques dans une ou plusieurs langues) ou en diachronie (visualisation de parcours de grammaticalisation) ; la « métalangue sémantique naturelle » d'A. Wierzbicka et C. Goddard, formée d'inventaires de primitifs sémantiques rangés dans seize classes conceptuelles, instrument qui explique le sens à l'intérieur du couple langue-culture, fondée sur une conception ethnométhodologique de la comparaison des lexiques.

Guy Achard-Bayle explore ensuite les convergences possibles de deux modèles à dominante sémantique : la linguistique textuelle et la linguistique cognitive. Quant à la linguistique textuelle, le modèle choisi est celui du courant néo-pragoïse, dont l'héritage se manifeste dans la seconde moitié du XX^e siècle avec le développement d'une « perspective fonctionnelle de la phrase » (p. 50). Dans le cadre d'une « linguistique de la parole » de Skalička 1948, l'auteur retient l'attention accordée au discours, qui conduira aux théories de l'actualisation de la phrase (le couple thème-rhème chez Firbas, l'articulation actuelle de la phrase à sa valeur de vérité chez Sgall). Trois auteurs sont mentionnés pour une linguistique ou une sémantique textuelle « à la française » : R. Martin et sa notion d'« univers de croyance/de discours », Fauconnier et sa notion d'« espaces mentaux », M. Charolles et sa théorie des « cadres discursifs ». Quant à la linguistique cognitive, l'auteur retient les contributions américaines, qu'il réunit sous le nom de « phase californienne » (autour de Lakoff) : la théorie de Fauconnier et Turner sur l'intégration conceptuelle, un modèle « mentaliste et subjectiviste » (p. 55) ; la linguistique cognitive littéraire de Turner, avec l'idée d'interface structure narrative-structure grammaticale et ses analyses du *blending*. Toujours à propos de l'interface entre linguistique textuelle et linguistique cognitive, l'auteur poursuit son étude sur les référents évolutifs, pour souligner le statut exo-endophorique du référent, susceptible d'évoluer au plan référentiel *et* textuel. Une étude de cas est enfin proposée sur les phrases en *si P*, pour illustrer la double notion d'intégration : sa face formelle et sa face conceptuelle.

La troisième contribution est signée par François Rastier, qui se propose d'éclairer quelques questions d'épistémologie et de méthodologie concernant la « sémantique de corpus ». À l'ère du numérique, la sémantique de corpus doit résoudre des problèmes philologiques et herméneutiques liés à la typologie des genres et des discours, à la description de formes et de fonds sémantiques, au repérage de thèmes, à l'étude des rapports entre contenu et expression. Dans un premier temps, l'auteur définit le statut épistémologique du corpus, en éclairant les distinctions entre archive, corpus de référence, corpus d'étude et sous-corpus de travail. Les problèmes qui font

l'objet d'un réexamen sont : le concept récent de *textométrie*, les « humanités numériques », la disciplinarisation croissante qui sépare informatique, linguistique et études littéraires. F. Rastier plaide pour une « interdisciplinarité interne » (p. 72), pour un « usage maîtrisé et raisonné des statistiques dans les études linguistiques » (*ibid.*). Sous cet angle, les « nouveaux observables », tel que le lien entre hapax et pronoms, ne sont pas des faits de langue bruts, mais relatifs aux genres et aux discours présents dans le corpus. Un nouvel observable est ainsi un « générateur d'hypothèse » et un « précieux destructeur d'évidences » (p. 74). L'approche statistique a l'avantage suivant : étant *massifs*, les faits deviennent incontestables. L'auteur avance la nécessité d'une sémantique instrumentée pour assurer l'objectivation. Ce détour instrumental a le mérite d'établir un nouveau rapport à l'empirique, dont les applications sont diverses et riches : développements didactiques, étude de tous les documents numériques, photos, sites web, récits virtuels interactifs...

Gaston Gross explore le statut de la sémantique, autrement dit de la « signification véhiculée par le langage » (p. 85), en examinant principalement sa place par rapport au lexique et à la syntaxe. L'auteur compare d'abord quelques courants linguistiques classiques en fonction de la place qu'ils accordent à la sémantique : la grammaire traditionnelle, la grammaire de G. Guillaume, l'approche de Z. Harris, la grammaire distributionnelle, la grammaire générative. À partir de la conception de Z. Harris et de M. Gross, qui fixent comme unité minimale d'analyse « la phrase simple définie comme un prédicat accompagné de la suite la plus longue de ses arguments » (p. 90), l'auteur propose un système qui associe de façon étroite la syntaxe, le lexique et la sémantique, par la notion d'*emploi de prédicat*. La deuxième partie de l'article présente ce système, à partir de la question de l'environnement significatif : « la distribution d'un mot n'est pas constituée nécessairement par son contexte immédiat mais doit faire l'objet d'une analyse permettant de trouver les termes qui font cohésion » (p. 92). L'auteur présente ensuite les paramètres de description adéquats d'un prédicat, à savoir sa classe sémantique, son schéma d'arguments, sa forme morphologique, la forme de son actualisation, le mode d'action, les déterminants des arguments, ainsi que les paramètres d'analyse des arguments, à partir de la notion d'« opérateurs appropriés ». Il plaide pour une non-autonomie des trois composantes : lexicale, syntaxique et sémantique, les trois étant intégrées au niveau de la phrase, « instance qui effectue leur fusion » (p. 98). Les exemples proposés sont les lexèmes *pot* et *regard*, dont la définition du dictionnaire est trop restrictive, alors que l'auteur montre qu'il n'existe pas de définition purement sémantique des lexèmes.

Dans son article, Catherine Schnedecker examine les noms d'humains comme interface entre morphologie, syntaxe et sémantique. Dans un premier temps, l'auteure propose un examen critique des deux outils disponibles aujourd'hui pour le classement des noms d'humains (classement proposé par les grammaires ontologico-sémantiques, et classements de G. Gross et

de W. El Cherif), en signalant leurs points vulnérables et les omissions que ceux-ci engendrent. Pour le premier classement, l'auteure estime que « tous les noms humains ne dénotent pas nécessairement des entités concrètes, comptables, dotées d'un principe de structuration hétérogène » (p. 120). Quant au deuxième modèle, les six difficultés dégagées sont liées à la nature des items pris en compte, à l'hybridation des critères de classement, au recouvrement de certaines classes, au recoupement de certains critères, ainsi qu'à l'absence de certains noms d'humains de ces inventaires. L'auteure s'interroge ensuite sur la possibilité de trouver des voies de classement alternatives, en testant plusieurs critères, morphologiques et sémantiques. Son apport est une classification alternative des noms d'humains qui a l'avantage d'éliminer certains problèmes soulevés. Ce modèle fédérateur, original, regroupe les noms selon qu'ils renvoient à du faire, aux interactions sociales et à l'être, prenant en compte le degré de validité de la dénomination et le degré d'agentivité.

La contribution de Danielle Leeman s'inscrit dans la sémantique grammaticale. L'auteure conteste l'hypothèse selon laquelle les formes *tu*, *te*, *toi* sont des allomorphes d'un seul morphème, s'inscrivant dans la suite de J. Damourette et É. Pichon, G. Guillaume, Cl. Blanche-Benveniste et P. Charaudeau. Elle dégage d'abord les différences entre *tu/te* et *toi*, pour montrer ensuite en quoi se distinguent *tu* et *te*, en mettant l'accent sur les propriétés les moins citées. Elle montre que *te* et *toi* compléments peuvent faire l'objet d'un choix significatif : *Tu t'aimes mieux que les autres/Tu aimes mieux toi que les autres* ; *je te suis indifférent/je suis indifférent à toi*. *Te* désigne la personne intérieure, *toi*, la personne extérieure (se rapprochant de ce fait du nom). L'hypothèse défendue est que, avec *tu* et *te*, « la personne est présentée comme n'existant qu'à travers un procès » (p. 148), alors qu'avec *toi*, la personne est présentée en tant qu'elle s'oppose à toutes les autres, en tant qu'elle est unique. Le deuxième argument concerne *tu*, *toi* et même *te* à fonction de sujet. La différence entre *tu* et *toi* sujets est que *toi* établit la deuxième personne par opposition à toutes les autres. *Te* admet la fonction de sujet d'un verbe à l'infinitif, mais l'infinitif dénie à *te*, selon D. Leeman, le statut de personne : le « sujet » *te* ne peut être agent ou acteur qu'à travers le bon vouloir d'autrui. L'auteure explore enfin le statut particulier du *je* sujet qui s'oppose à *tu*, et les asymétries de différentes natures entre ces deux formes, en concluant qu'il n'y a pas de différences de signifiant qui n'engendrent pas de différences de signifié.

En analysant un ample corpus d'étude, Jean-Claude Anscombre étudie les noms d'action déverbaux en *-age* et *-ment*, qui désignent la capacité à réaliser l'action (*nettoisement*), la réalisation de l'action (*dressage*) ou le résultat de l'effectuation de l'action (*barrage*, *alignement*). À partir de la répartition de ces déverbaux et en observant leurs caractéristiques (pour certains verbes, seuls existent les dérivés en *-age*, pour d'autres, les dérivés en *-ment*, pour d'autres, les deux avec des sens proches, et pour d'autres encore, les

deux, avec des différences sensibles), l'auteur montre que cette répartition a des raisons linguistiques précises, « contre l'hypothèse d'un arbitraire à résolution contextuelle » (p. 162). Son hypothèse reprend sa position déjà formulée (Anscombre 2001a, 2003) selon laquelle une entité lexicale n'est pas une constante, mais une fonction sémantique comportant des variables dépendantes du contexte ou du cotexte. Sous cet angle, le suffixe *-ment* désigne principalement des points de vue internes, alors que le suffixe *-age* désigne des points de vue externes. Après avoir recensé les cas typiques, l'auteur entreprend l'analyse de cas plus compliqués : *nettoyage/nettoisement*, *enfouissage/enfouissement*, *gonflage/gonflement*, ce qui lui permet d'affiner son hypothèse de départ. En conclusion, J.-C. Anscombre indique qu'il y a autant d'aspect dans le groupe nominal que dans le groupe verbal et que les unités lexicales ont une valeur syntagmatique en partie variable, ce qui justifie la pertinence d'une *sémantique instructionnelle*.

Dans son article, Iva Novakova propose un « modèle intégratif pour l'analyse du lexique des émotions » (p. 181), tenant compte des niveaux sémantique, syntaxique, discursif et textuel, dans le cadre du projet franco-allemand Emolex sur le lexique des émotions dans cinq langues européennes (français, espagnol, allemand, anglais, russe). La méthodologie combine deux approches : identifier les propriétés syntaxico-sémantiques des associations lexicales et analyser le lexique par des méthodes lexico-statistiques sur grands corpus informatisés. Le premier stade de l'analyse, l'étude sémantique, se réalise selon une grille de huit dimensions-valeurs, constituée à partir des collocatifs associés aux mots-pivots. Le deuxième stade est celui de l'analyse sémantico-syntaxique à travers les associations spécifiques entre le mot pivot et son collocatif, fondée sur la théorie du *Lexical Priming* de Hoey. Le troisième stade est le niveau phrastique, lié aux visées discursives du locuteur et le quatrième est celui de l'analyse textuelle, fondée sur la prévisibilité de l'environnement textuel des mots (exemples de *stupeur* et de *jalousie*). Les quatre niveaux contribuent à la mise en place d'un « modèle fonctionnel global » (p. 198), celui d'une *grammaire interlinguistique des émotions*.

Mathieu Valette et Egle Eensoo entreprennent d'abord une analyse critique des rapports entre le Traitement Automatique des Langues (TAL) et la linguistique, pour montrer ensuite les apports d'une sémantique de corpus dans ce contexte. Leur objectif est d'identifier le bénéfice d'un dialogue entre la sémantique textuelle, la textométrie et les usages actuels du TAL, en combinant « une approche inspirée de la sémantique textuelle (Rastier 2011) et les méthodes de l'analyse statistique des données textuelles » (p. 207). À travers deux études de sémantique de corpus, les auteurs mettent en évidence la construction d'acteurs stéréotypiques pour une position, des *agonistes* (F. Rastier), dans deux corpus : un corpus d'ego-documents (témoignages, histoires vécues) et un corpus de commentaires d'articles de presse. En combinant une théorie (la sémantique textuelle), une méthode (la

textométrie) et des méthodes d'apprentissage automatique, les auteurs sont arrivés à identifier des segments textuels pertinents pour la fouille de données subjectives et à les analyser selon une grille linguistique.

En reprenant la formule « sémantique de l'énonciation » à E. Benveniste, Dominique Ducard caractérise l'activité signifiante comme ajustement entre formes et signification, par un actant et en vue de ce qui est visé. Son analyse utilise la *glose métalinguistique*, à côté des résultats expérimentaux et de l'analyse compositionnelle et distributionnelle, en appliquant les principes d'A. Culioli. Son point de départ est une glose proposée par Culioli autour de la notion de *doute* et son « graphe de la décision assertive ». À partir de l'analyse du corpus (textes tirés d'un corpus de presse), l'auteur montre que ce lexème n'est pas glosé de la même façon dans les différents types d'articles (religieux, scientifiques...) et qu'un « texte se glose en quelque sorte lui-même par expansion sémantique » (p. 236). En conclusion, l'auteur rappelle une nouvelle direction de recherche présente dans les travaux d'A. Culioli, qui entend étudier le *geste mental* sous-jacent à l'activité langagière, perspective de nature sémio-linguistique.

Jean-Marie Klinkenberg et Francis Édeline s'attaquent à une importante interface de la sémantique, bien problématique, avec l'expérience. D'abord, les auteurs montrent comment la question de la nature du sens a été traitée, notamment en envisageant l'existence d'un système extérieur aux consciences individuelles (le concept saussurien de 'langue'). En passant en revue les réponses des sciences du sens, les auteurs font constater l'avènement d'une « nouvelle ère sémiotique », par un courant postgreimassien (Jacques Fontanille), orienté vers les « formes de vie », les « sensorialités », les pratiques, le monde de l'énonciation. Les auteurs indiquent clairement un changement de paradigme qui se fait sentir depuis une vingtaine d'années, un « programme de sémiotique cognitive » (p. 246), favorisé, d'une part, par la rupture des sciences du langage avec le « purisme structuraliste » et par l'élargissement au monde, et d'une autre part, par les techniques non intrusives d'investigation de l'activité du cerveau humain. En évoquant les notions de qualité, d'entité, de seuillage, d'excitation et d'inhibition latérales, les auteurs étudient l'origine perceptive du savoir, en concluant que la culture est « un ensemble cohérent de produits de stabilisations intersubjectives » (p. 251). La nature n'est pas un objet autonome non plus, puisque la sémiosis est déclenchée par le « principe d'interaction » et la « dynamique sujet-objet ».

Jacques Moeschler s'interroge sur l'existence d'une interface entre la sémantique et la pragmatique, en examinant en même temps les apports de la pragmatique à la théorie de la signification. La principale contribution de la pragmatique réside dans la distinction entre code linguistique et inférence, entre système de la langue et usage du système de la langue. L'auteur montre « les limites de la signification encodée linguistiquement » à partir d'une analyse des présuppositions et des implicatures. Prenant pour

critère l'explicitation pragmatique (l'explicature, un développement inférentiel au niveau de la phrase exprimée), la condition de vérité, la négation descriptive ou métalinguistique et l'engagement du locuteur, l'auteur soumet au test quatre relations : l'implication, la présupposition, l'explicature et l'implicature et arrive à une conclusion particulièrement intéressante et bien argumentée : l'implication est de nature sémantique, la présupposition est une catégorie hybride, sémantique et pragmatique en même temps, tout comme l'explicature, alors que l'implicature est clairement pragmatique.

L'article qui clôt le volume est signé par Jean-Pierre Desclés, qui traite quelques problèmes généraux de la « logique classique » (de Frege-Russell), face à la tâche de décrire et de représenter la sémantique des langues naturelles. Dans ce contexte, le recours à la Logique Combinatoire de Curry lui semble plus apte à rendre compte d'une sémantique des significations, à côté d'une logique dénotative ou référentielle. L'auteur indique l'inadéquation de la Logique du Premier Ordre pour l'analyse de la détermination des objets, par exemple. Son hypothèse est que les langues sont « des systèmes sémiotiques dont les unités sont des opérateurs de différents types appliqués à des opérands » (p. 289). Ces opérateurs sont composables dans le cadre de la Logique Combinatoire. Une autre source d'inadéquation est liée aux cadres énonciatifs, étant donné que les langues sont des systèmes sémiotiques complexes, utilisées pour énoncer des propositions diversement modalisées et dépendantes de l'énonciateur (décomposition d'un énoncé en un *modus* et un *dictum*, Bally 1932). C'est la Logique Combinatoire qui offre un cadre permettant d'élargir celui de la logique classique, à côté des schèmes sémantiques-cognitifs et de la Logique de la Détermination des Objets (Desclés et Pascu).

La sémantique et ses interfaces s'impose comme un ouvrage de référence pour la recherche linguistique actuelle, s'adressant autant aux spécialistes qu'à tous les chercheurs, venant d'horizons différents, qui s'intéressent aux défis soulevés par la question du sens et aux solutions apportées à l'intérieur et au-delà de la sémantique. Par la richesse des contributions signées par des spécialistes du(des) domaine(s) du sens, par les analyses diversifiées, par les ponts jetés entre les diverses approches et points de vue, ce volume invite le lecteur autant à la réflexion qu'au dialogue, et ouvre par là des pistes fécondes aux futures recherches sur le sens.

Anamaria CUREA
Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca
anamariacurea@yahoo.fr